

Pour une recherche publique forte et indépendante, au service de tous !

Déclaration liminaire des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT au CTP Central du Cemagref du 22 novembre 2005, relayée au CA du 24 novembre

A l'heure où le gouvernement s'apprête à adopter en Conseil des Ministres l'avant-projet de loi de programme pour la recherche – dit "pacte pour la recherche" - , nous, représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT du Cemagref ne pouvons rester muets. Nous entendons dénoncer, avec l'ensemble des organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur et "Sauvons la Recherche", les orientations qui sous-tendent ce projet de « pacte pour la recherche », extrêmement néfastes pour l'avenir de la Recherche Publique et en particulier des EPST.

Dans la droite ligne des mesures prises récemment (création de l'ANR, du premier campus de recherche, de l'AII, des pôles de compétitivité, ...) ce projet, imposé sans aucune négociation, vise :

- à généraliser la précarité de l'emploi dans le secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur : ce projet se refuse à toute programmation de l'emploi statutaire mais multiplie les contrats précaires via les nouvelles structures créées telles l'ANR, les PRES, campus...
- à privilégier de façon systématique la recherche privée ou partenariale au détriment d'une recherche publique indépendante au service du bien commun.
- à organiser le démantèlement des structures actuelles de recherche (laboratoires et organismes de recherche).
- à instaurer un pilotage gouvernemental de la recherche en affaiblissant de façon systématique les instances d'évaluation et d'orientation où sont représentés les personnels et la société civile.
- à organiser un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses, en soutenant quelques sites universitaires au prix d'un abandon de l'essentiel des universités.

Nous nous reconnaissons également dans les propos tenus par M. Cartier, représentant la Confédération Paysanne, lors de la discussion sur le "pacte pour la recherche" qui a eu lieu au Conseil Economique et Social le 15 novembre et que nous voulons citer ici :

"l'intitulé de l'objectif n° 5 [de l'avant-projet de loi] - « *Intensifier la dynamique d'innovation et tisser des liens plus étroits entre recherche publique et recherche privée* » - pourrait laisser penser que la seule voie pour dynamiser l'innovation serait une coopération accrue entre recherche publique et recherche privée. Or, aujourd'hui plus que jamais, une recherche qui ne confonde pas intérêt collectif et intérêts privés est nécessaire. En matière d'agriculture par exemple, l'intérêt collectif de la société réside dans la restriction drastique de l'usage des pesticides, alors que la France en est un des pays les plus consommateurs. Quels intérêts privés pourraient bien investir dans une recherche qui créerait du mieux-être mais supprimerait des parts de marché ? De la même manière, l'intérêt collectif des agriculteurs est que la recherche produise des semences qui les rendent indépendants, alors que le but de la recherche privée est de créer des marchés captifs. Bref, seul un renforcement de la recherche publique peut faire émerger les semences et les techniques véritablement innovantes, qui aideront à réduire fortement l'usage des pesticides et seront en même temps librement accessibles à tous les paysans."

La décision prise par les pouvoirs publics d'augmenter substantiellement l'effort de recherche de la nation – sans cependant prévoir une programmation des moyens à la hauteur des objectifs affichés officiellement - aurait pu être l'occasion de donner un nouvel élan à la

recherche publique. En particulier, s'ils voulaient réellement encourager les recherches finalisées menées en partenariat avec des acteurs socio-économiques telles que celles qui se pratiquent depuis longtemps au Cemagref, le premier acte concret aurait pu – aurait dû – être au minimum de commencer par combler le retard de dotation en emplois statutaires (et permettre de résorber l'emploi précaire) et le retard en soutiens de base du Cemagref.

En effet, depuis des années nous réclamons des créations d'emplois statutaires (rappelons que l'absence de créations d'emplois compensatoires lors de la mise en place de la réduction du temps de travail en 2002 a "coûté" l'équivalent de la suppression de 87 postes au Cemagref) et nous attirons l'attention des membres du Conseil d'Administration sur l'indigence des crédits de soutien de base alloués au Cemagref, qui malgré quelques petits coups de pouce, sont toujours aujourd'hui deux fois moins élevés que ceux de la moyenne des EPST.

Mais ce n'est pas la voie préférentiellement choisie par le gouvernement qui nous invite plutôt à chercher des moyens du côté des appels à projets de l'ANR et de la labellisation Carnot. Or ces dispositifs sont porteurs à la fois d'une augmentation de l'emploi précaire et d'une dérive des activités du Cemagref que nous refusons.

Le principe même du label Carnot vise à privilégier une recherche sur contrats et à l'intérieur de ces contrats à donner une "prime" aux contrats passés avec des partenaires privés. Ce qui aurait forcément pour conséquence d'enfermer les équipes du Cemagref dans une course aux ressources contractuelles (une augmentation de la part relative de la dotation de l'Etat dans le budget du Cemagref ferait même perdre au Cemagref son label Carnot !) et à orienter cette chasse aux contrats vers des contrats avec des partenaires privés. Outre cette philosophie que nous réprouvons, les règles d'obtention de ce label Carnot paraissent extrêmement floues à ce jour –voire même fluctuantes – de même que les conséquences qui seraient supportées par les équipes en terme de surcharges de travail de gestion, d'obligations de mutualisation de moyens, etc ; aucune réflexion collective sur les implications à court et long terme qu'aurait ce label sur les activités n'a pu avoir lieu dans les équipes et ne pourra avoir lieu d'ici le 20 décembre, date limite de remise des premiers dossiers de candidature. Pour toutes ces raisons nous sommes opposés à ce que le Cemagref s'engage dans ce processus de labellisation Carnot.

Nous sommes pour une recherche publique se préoccupant de répondre à la demande sociale, ce qui est la vocation d'un organisme de recherche finalisée comme le Cemagref, mais nous ne sommes pas d'accord pour que le choix des partenariats à mettre en œuvre soit biaisé par des incitations financières, aux motivations purement idéologiques. Les partenaires avec qui co-construire des projets de recherche doivent pouvoir être aussi bien des partenaires publics que des partenaires privés, en fonction de la réalité existante dans chaque domaine d'activité. C'est à travers les évaluations des thèmes de recherche, les réflexions en commissions spécialisées que peuvent être discutés ces choix de partenariats. Et dans tous les cas, ces partenariats doivent répondre aux missions d'intérêt général au service, in fine, de toute la population, qui sont celles de l'organisme.

Pour nous, la recherche publique ne peut s'accommoder d'une succession de projets à courte vue, elle doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'Etat peut garantir.